



Québec, le 20 novembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

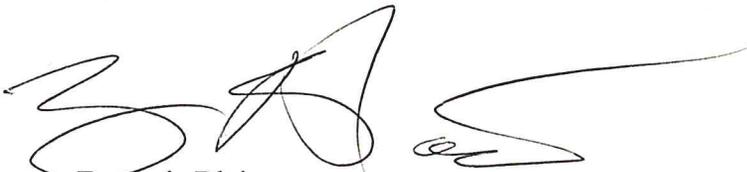
Cher collègue,

Le 29 octobre 2015 était déposé à l'Assemblée nationale par le député de Matane-Matapédia l'extrait d'une pétition signée par 275 personnes appuyant le maintien de l'offre de formation en charpenterie-menuiserie au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis.

Des échanges ont eu lieu à ce sujet entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'offre de programmes approuvés par le Ministère est basée sur les besoins de main-d'œuvre, afin de s'assurer que les étudiants formés combler des besoins existants du marché de l'emploi.

Le Ministère s'assure que la Commission scolaire dispose de spécialités professionnelles variées et suffisantes pour offrir des solutions aux personnes qui sont désireuses d'étudier en charpenterie-menuiserie. Un suivi auprès d'elles a été effectué par la Commission scolaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Blais